

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 666

Artikel: Conseil fédéral : offre d'emploi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Frey), aurait non seulement mené campagne contre la Trans K-B dans sa chronique «Bahnhofstrasse Inside», mais aurait lui-même réalisé de jolies pri-ses de bénéfice en spéculant à la corbeille. La télé-vision suisse alémanique («Kassensturz» du 3 mai 1982) ne s'est pas gênée pour parler des combines, dont pourraient se rendre coupables les «initiés» — tels par exemple les journalistes économiques. Et comme dans ce genre de scandales, le pavé n'en finit pas de faire des cercles dans la mare, d'autres actionnaires portent leur regard sur la banque pri-vée zurichoise Schoop Reiff & Co AG, passée en mains hollandaises et allemandes en février 1979. Cette banque, qui a diffusé les luxueux prospectus de la Trans K-B, a perdu en août dernier l'un des membres de son conseil d'administration: Hans W. Kopp.

Pour apprécier l'ensemble, il faut encore savoir que la Trans K-B était reconnue comme une «société financière à caractère bancaire ne faisant pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt». Comme telle, elle n'était soumise qu'aux articles 7 et 8 de la Loi fédérale sur les banques, relatifs à la remise des comptes annuels à la Ban-que nationale et aux exportations de capitaux; la BNS doit être informée notamment de toute prise de participation dans une société étrangère, pour autant que l'opération dépasse les dix millions de francs.

Information réservée à la Banque nationale donc, et couverte par le secret (art. 9, Loi sur les ban-ques). Encore une lacune à combler! L'initiative socialiste prévoit de le faire, par une obligation de publicité étendue:

Les banques et sociétés financières publient, en sus de leurs bilans ordinaires, les comptes annuels consolides ainsi que toutes les estimations qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves. Elles rendent publiques leurs participations actives et passives, la valeur des avoirs de clients qui sont déposés auprès d'elles et qu'elles administrent ainsi

que des avoirs qui leur sont confiés à titre fidu-ciaire; elles indiquent les noms des personnes exer-cant un mandat au sein du conseil d'administra-tion de même que les droits de vote attachés aux avoirs déposés.

La réponse du Conseil fédéral vaut son pesant de coffre-fort en acier trempé: inutile de prescrire toute cette publicité. Nuisible même parfois, par exemple en cas de participation à une opération d'assainissement. Comme s'il fallait craindre une appréciation réaliste des actifs.

HIT-PARADE INTERNATIONAL

La Suisse, vue d'outre-Rhin

Deux appréciations de la situation suisse dans le champ mondial, telle que la voient deux publica-tions allemandes.

Le palmarès de la stabilité de l'hebdomadaire «Die Zeit» (24.12) tient compte de l'inflation et du chô-mage. Il place la Suisse au sixième rang après le Japon (en tête), l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

L'analyse de «Manager Magazin» (janvier) est plus complète. Il s'agit quasiment d'un indice des risques courus par les investisseurs et les exporta-teurs allemands. En tenant compte de la stabilité politique, de l'économie interne et du commerce extérieur, les nombreuses personnalités consultées pour l'évaluation accordent la meilleure note à la Norvège (275 points sur un maximum de 300). Cette position était occupée par le Japon en 1980 et par Hong-Kong en 1981 et ces deux pays restent dans le peloton de tête. Au quatrième rang, comme en 1981, la Suisse qui atteint un total de 260 points (-4). L'examen des résultats dans chaque secteur nous oblige pourtant à constater que c'est grâce au commerce extérieur (deuxième rang) que nous res-tons bien placés car pour la stabilité politique (hui-tième) et l'économie interne (dix-neuvième et 76 points sur 100) la Suisse n'a pas de motifs de se lan-cer des fleurs.

Et puis, voyez-vous — même dans le système actuel — la vérité finit bien par apparaître, toute nue comme un terrain inconstructible! Les action-naires de la Trans K-B en savent quelque chose: ils viennent d'apprendre que le fameux terrain situé à proximité de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, et détenu par la filiale luxembourgeoise Trans-Kabé, vaut en réalité bien moins que sa valeur comptable admise jusqu'ici, en raison d'un règlement de construction découvert un peu tard, qui rend ce place-ment foncier inintéressant.

CONSEIL FÉDÉRAL

Offre d'emploi

Le conseiller fédéral Hürlimann, qui donc est-il? Ses collègues soulignaient toujours sa loyauté: il fallait, bien sûr, comprendre sa loyauté politique: pas le goût de la combinazione, franc de collier, bref celui sur qui on peut compter. Les parlemen-taires disaient combien, à défaut d'être brillant, il était studieux, fort en thème, mais par application. Le public, au travers de circonstances personnelles dououreuses, pressentait son courage ou décou-vrait, dans les banquets des grandes fêtes fédérales, un tribun, faisant rouler les tambours des grands lieux communs du genre «la subversion ne passera pas».

Monsieur H. a profité d'une interview dans «24 Heures» pour passer une offre d'emploi naïve: il est à la recherche de conseils d'administration pour occuper sa retraite. Pas d'offres reçues jusqu'ici. Et pourtant: son expérience des affaires sociales, sa connaissance du pays, son sens de la gestion du personnel en font un candidat digne d'intérêt, dit-il de lui-même.

Nouvelle illustration, par ce loyal M. H., de l'absence de frontière, pour une conscience aléma-nique, entre le service de l'Etat et le service des intérêts privés.